

**MOTION DU CONSEIL DE L'ORDRE DU BARREAU DES HAUTS-
DE-SEINE DU 3 AVRIL 2024**

Le Barreau des Hauts-de-Seine est jumelé avec celui de BEIRUT, la Convention de jumelage ayant été conclue avec Maître André Chidac, Bâtonnier du Barreau de BEIRUT, le 11 mai 2018.

Son successeur, Melhem Khalaf, actuel Député, fervent défenseur des Droits de l'Homme, de la Démocratie et des valeurs de Justice et de Liberté dans son pays, a été victime de graves violences de la part des forces de l'ordre libanaises, alors qu'au sein du Parlement libanais, il appelait au respect de la Constitution et de l'Etat de droit dans son pays, le Liban.

Qu'au surplus, de nombreux Avocats ont été interdits de pénétrer au sein même du Palais de Justice, alors qu'ils venaient soutenir certains de leurs Confrères, poursuivis injustement par le Parquet Général, pour avoir osé demander des explications sur l'enlèvement de l'enquête judiciaire en cours depuis l'explosion du Port de BEIRUT, en 2020.

Le Barreau des Hauts-de-Seine, réuni en son Conseil de l'Ordre du 3 avril 2024, autour de Madame la Bâtonnière, Isabelle CLANET dit LAMANIT.

- **CONDAMNE** avec fermeté les exactions commises sur des Avocats et l'interdiction qui leurs est faite de paraître dans un lieu de Justice et d'exercice de leur profession.
- **DEMANDE** aux autorités libanaises de garantir la sécurité et l'intégrité physique des Avocats, dans l'exercice de leurs missions de défense.
- **APPORTE UN SOUTIEN** sans réserve aux avocats du Barreau de BEIRUT et les assure de sa solidarité, face à ces épreuves.

Fait à Nanterre, le 3 avril 2024



Isabelle CLANET DIT LAMANIT
Bâtonnière